GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Sommaire

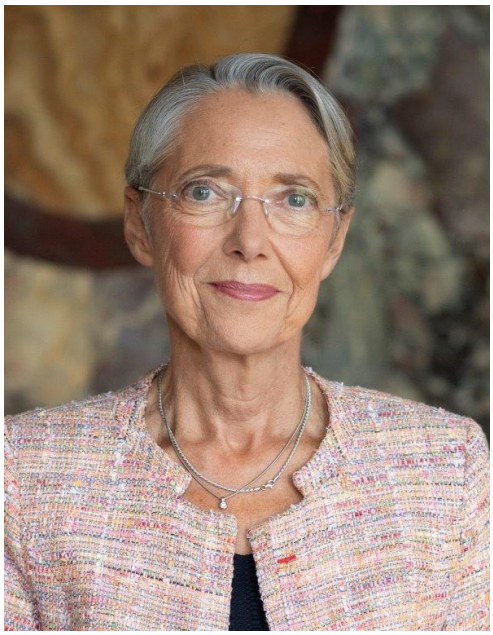
Editos 3

Objectif 1 : Lutter contre les violences faites aux enfants 5

Objectif 2 : Garantir l'égalité des chances aux enfants et aux jeunes 9

Objectif 3 : Agir pour le développement et l'avenir de tous les enfants 14

EDITOS



Élisabeth Borne
Première ministre

L'enfance est une priorité du quinquennat. C'est un engagement du Président de la République qui est au cœur de la feuille de route de mon Gouvernement.
Elle concerne des millions d'enfants et de familles, des milliers de professionnels engagés.
C'est une politique publique profondément transversale, qui touche plusieurs champs d'action et impose la mobilisation d'acteurs au niveau local comme national.
La création, en ce début de quinquennat, du Comité interministériel à l'enfance répond à cette exigence. Ma volonté est d'en faire l'outil privilégié de la coordination des actions prioritaires pour nos enfants. La Secrétaire d'État à l'Enfance sera chargée d'assurer l'animation de cette instance. Elle se réunira tout au long du quinquennat pour assurer le **suivi et la mise en cohérence** des politiques menées.
Pour la première fois, nous disposons d'**une vision d'ensemble de notre mobilisation** au profit des enfants. **Notre objectif est clair : que chaque enfant ait les mêmes chances, où qu'il naisse.**
Parmi les actions prioritaires, nous voulons mettre en œuvre l'engagement du Président de la République et poser les fondements d'un **service public de la petite enfance** en lien avec les communes. Nous voulons permettre à toutes les familles de disposer d'une solution d'accueil pour leurs jeunes enfants.
Nous allons accentuer encore nos efforts en matière de **lutte contre les maltraitances et les violences faites aux enfants**. C'est une priorité absolue de mon Gouvernement, qui exige le renforcement de l'action policière et judiciaire pour détecter, réprimer et prévenir les violences faites aux mineurs.

Mieux prendre en charge les enfants et jeunes vulnérables et protégés constitue également un chantier majeur pour garantir l'égalité des chances des enfants. Si l'aide sociale à l'enfance est une compétence exclusive des départements, la protection des enfants est un enjeu partagé avec l'État. Les services de l'État se mobiliseront aux côtés des départements pour mieux prévenir les situations de danger et améliorer la réponse aux besoins des enfants protégés, notamment en matière de scolarité, de santé, de prise en charge du handicap ou encore d'insertion professionnelle et sociale des jeunes sortant de l'ASE.

N**ous agirons pour la santé des enfants,** qui ont été particulièrement exposés aux conséquences indirectes de la crise sanitaire. La santé mentale des plus jeunes doit être au cœur de l'action du Gouvernement et les assises de la santé des enfants et de la pédiatrie, prévues au printemps, seront l'occasion d'avancer.
Il s'agit enfin de travailler à une **meilleure garantie des droits des enfants dans l'environnement numérique**, trop souvent victimes de violences en ligne.
Ce premier comité montre la mobilisation du Gouvernement et marque un coup d'accélérateur en faveur de l'enfance. Nous mènerons tous ces chantiers avec détermination, en lien avec les collectivités et les associations, dont je salue le travail remarquable. Pour nos enfants, nous devons redoubler d'attention et d'effort.
Les chantiers sont immenses, nous sommes toutes et tous au travail !



Charlotte CAUBEL

Secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance

La situation des politiques de l'enfance aujourd'hui pourrait, à bien des égards, être rapprochée de celle de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes au début du précédent quinquennat.

Elle fait l'objet d'une immense mobilisation de nombreux acteurs : ce dossier de presse, qui présente l'action du Gouvernement dans ce champ, l'illustre. Mais **la vision d'ensemble du sujet est encore peu évidente**, au niveau central comme au niveau local, dans des services décentralisés ou déconcentrés dont le quotidien est très lourd.

Une vraie prise de conscience reste essentielle. Encore aujourd'hui, dans notre pays, des violences sont exercées quotidiennement sur des enfants. Qu'il s'agisse des infanticides (un enfant meurt tous les cinq jours du fait de violences), des violences sexuelles, de la prostitution de 7 000 à 10 000 mineurs, ou de l'exposition à des images pornographiques traumatisantes, cette réalité est encore trop souvent méconnue, trop souvent tue, et donc trop souvent ignorée.

C'est pour cela que nous avons voulu dédier une Semaine des Droits de l'Enfant, autour de la journée internationale des Droits de l'Enfant, et la clôturer par ce premier comité interministériel.

Cette semaine nous rappelle la nécessité d'agir pour que les droits de nos enfants soient pleinement respectés. Elle nous rappelle nos devoirs, consacrés par nos engagements internationaux, en particulier envers les enfants plus fragiles. Elle nous rappelle la nécessaire mobilisation de tous, autour de nos enfants.

Mon positionnement auprès de la Première ministre traduit cette volonté de faire de l'enfance une priorité, avec le triple enjeu de mieux mettre en lumière, mieux mettre en cohérence et mieux mettre en œuvre l'ensemble des politiques que nous portons collectivement au sein du Gouvernement.

Ce comité interministériel devra constituer le lieu privilégié de nos échanges et du suivi de ce chantier prioritaire qu'est l'enfance, tout au long de ce quinquennat.

Parler, en parler. Se mobiliser tout de suite. Penser l'avenir de nos enfants. Voici les priorités que nous pourrons porter ensemble, au service de l'enfance. Pour nos enfants, notamment les plus fragiles et vulnérables.



OBJECTIF 1 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS



CHANTIER PRIORITAIRE : créer un office central de lutte contre les violences faites aux enfants

Cet office vise à concourir à la détection des violences faites aux mineurs, assurer la répression de ces violences, notamment en coordonnant l'action de la police et de la gendarmerie, et contribuer à leur prévention. Il est envisagé d'attribuer une compétence à cet office dans les domaines : de la pédocriminalité en ligne, des violences sexuelles commises sur les mineurs, des violences graves commises sur les mineurs ; du suivi du plan Alerte enlèvement lorsqu'il est activé.

L'office sera chargé :

- d'appuyer et de coordonner l'activité opérationnelle des services de police et des unités de gendarmerie,
- de piloter et d'animer la filière judiciaire de la police nationale en matière de lutte contre les atteintes faites aux mineurs,
- de construire et adapter un plan de formation spécialisé à destination de tous les enquêteurs concernés par ces thématiques,
- de mener des enquêtes en propre ou en co-saisine sur les affaires les plus graves et/ou sensibles dans son champ de compétence,
- de renforcer la coopération internationale en constituant le point de contact national dans les domaines stratégique et opérationnel.

Il s'articulera autour de deux pôles, avec une cible de 70 agents :

- un pôle opérationnel avec :
  - un groupe de traitement des signalements pédocriminels selon le concept policier anglais « d'*intelligence package* »,
  - un groupe de détection en ligne/cyber,
  - un groupe « criminel » pour les violences physiques et sexuelles,
- un pôle analyse pilotage et stratégie.

Ministères porteurs : Intérieur, Justice, Enfance

Calendrier : un préfigurateur, commissaire de police, accompagné d'une équipe resserrée de préfiguration, pourrait être installé à compter du **2 janvier 2023**

CHANTIER PRIORITAIRE : mieux lutter contre les violences faites aux enfants par la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la justice

L'objectif est d'ériger la lutte contre les violences faites aux enfants au même rang que la lutte contre les violences faites aux femmes, et d'instaurer la culture du retour d'expérience en cas de mort violente d'enfant, à la manière des retours d'expériences systématiques organisés en matière d'homicides conjugaux.

Cela se traduira par la diffusion d'une circulaire. Elle s'articulera autour de cinq axes :

- favoriser le repérage des mineurs victimes,
- traiter les violences de manière prioritaire,
- préconiser une politique pénale ferme,
- accroitre la vigilance sur internet pour mieux lutter contre la prostitution des mineurs, la pédopornographie et le harcèlement scolaire,
- partager l'information en matière de lutte contre les violences sur mineurs, tant au sein des juridictions qu'avec les autres administrations.

Ministères porteurs : Justice, Intérieur, Enfance
Calendrier : fin 2022 - début 2023

Fiabiliser les données et améliorer la connaissance sur les violences faites aux enfants

Fiabiliser les données disponibles et identifier toutes les données utiles sur les violences faites aux enfants
Prévoir une communication annuelle sur le sujet

Ministères porteurs : Intérieur, Justice, Enfance
Calendrier : 1er janvier 2024

Instaurer une pratique de retour d'expériences sur les infanticides ou les affaires graves de maltraitance

Ministères porteurs : Intérieur, Justice, Éducation nationale, Santé, Collectivités territoriales, Enfance
Calendrier : dès 2023

Renforcer l'action pénale et judiciaire pour les auteurs de violences faites aux enfants

Suivre la mise en œuvre des préconisations de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE)

Le 21 septembre, à Marseille, le Gouvernement a annoncé la mise en place de premières mesures :

- mise en œuvre d'une grande campagne nationale sur les violences sexuelles faites aux enfants,
- création d'une cellule de conseil et de soutien pour les professionnels,
- inscription à venir dans la loi du retrait de principe de l'exercice de l'autorité parentale, en cas de condamnation d'un parent pour violences sexuelles incestueuses sur son enfant,
- accompagnement de l'enfant, de façon personnalisée et attentionnée, tout au long du processus pénal par les associations d'aide aux victimes et avec l'intervention d'un administrateur *ad hoc,* en cas de défaillance parentale,
- déploiement sur l'ensemble du territoire national des unités d'accueil et d'écoute pédiatriques (UAPED).

Ministères porteurs : Intérieur, Justice, Santé, Enfance
Calendrier : 2023

Mieux articuler les unités d'accueil et d'écoute pédiatriques des enfants en danger avec les unités de prise en charge des femmes victimes de violences pour les enfants co-victimes

Ministères porteurs : Intérieur, Justice, Santé, Égalité Femmes-Hommes, Enfance
Calendrier : 2023

Généraliser le contrôle des antécédents judiciaires à l'ensemble des intervenants auprès des enfants

Il s'agit de mettre en œuvre les dispositions de la loi du 7 février 2022 en matière de contrôle dans les champs de la petite enfance et de la protection de l'enfance, mais aussi de viser la généralisation de tels contrôles dans le milieu du sport, dans les activités culturelles et dans le champ de la jeunesse.

Ministères porteurs : Enfance, Solidarités, Culture, Jeunesse, Sports
Calendrier : 2023



Renforcer et mettre en cohérence le contrôle des incidents pendant les activités péri et extra-scolaires

- **Faire monter en puissance les services départementaux chargés de traiter les signalements sur saisine systématique de la cellule nationale**
  - **Ministère porteur :** Sports
  - **Calendrier :** 2023

- **Systématiser la prise de mesures administratives d'interdiction d'exercer et les enquêtes disciplinaires**
  - **Ministère porteur :** Sports
  - **Calendrier :** 2023

Lutter contre la prostitution des mineurs

- **Améliorer le repérage et mieux lutter contre les réseaux**
  - **Ministères porteurs :** Intérieur, Justice, Éducation nationale, Santé, Enfance
  - **Calendrier :** 2023

- **Créer une plateforme d'écoute au sein du Groupement d'intérêt public (GIP) France Enfance Protégée**
  - **Ministère porteur :** Enfance
  - **Calendrier :** 2023

- **Mettre en œuvre et suivre les premières maraudes numériques et le maillage du territoire par des associations spécialisées dans l'accompagnement des jeunes**
  - **Ministères porteurs :** Santé, Enfance, Justice
  - **Calendrier :** 2023

- **Déployer un plan de formation des professionnels**
  - **Ministères porteurs :** Enfance, Justice, Éducation nationale, Intérieur, Santé
  - **Calendrier :** 2023



OBJECTIF 2 : GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES AUX ENFANTS ET AUX JEUNES

CHANTIER PRIORITAIRE : renforcer l'action de l'État au bénéfice des enfants vulnérables et protégés

Un premier axe prioritaire de travail porterait sur l'accompagnement des enfants porteurs de handicap par plusieurs actions dont :

- le renforcement du repérage du handicap dès le plus jeune âge sur tout le territoire,
- l'augmentation des moyens des services médico-sociaux en charge de l'accompagnement des enfants à domicile,
- le rapprochement des professionnels du médico-social de l'école pour favoriser à terme l'inclusion scolaire de tous les enfants,
- la facilitation de l'accès aux soins des enfants polyhandicapés ou paralysés cérébraux.

Le taux de prévalence du handicap chez les enfants protégés (de 13% à 20% selon les études) serait dix fois plus élevé que pour les autres mineurs.

De nombreuses initiatives innovantes (création d'unités ou de structures dédiées permettant un double accompagnement éducatif et de soin ou mise en place d'équipes-mobiles en appui des professionnels) devront être évaluées, poursuivies et au besoin amplifiées, en collaboration avec les départements, sur la base de diagnostics partagés.

Ministères porteurs : Enfance, Handicap
Calendrier : 2023-2024

Un deuxième axe portera sur une meilleure coordination des acteurs de l'État, autour du département, pour la protection de l'enfance.

Si l'accompagnement des enfants protégés et des jeunes majeurs relève de la compétence des départements, l'amélioration de la réponse aux besoins spécifiques de ce public suppose de faciliter leur accès aux dispositifs de droit commun dont ils sont souvent plus éloignés (santé, éducation, justice, insertion ...) que les autres enfants et d'améliorer la gouvernance de cette politique multi partenariale par :

- la mise en place du GIP France Enfance Protégée,
- l'expérimentation des comités départementaux de protection de l'enfance,
- la poursuite de la contractualisation avec les départements, assortie de crédits dédiés sur un périmètre élargi avec la santé, la justice et l'éducation nationale.

Ministère porteur : Enfance
Calendrier : 2023-2024

CHANTIER PRIORITAIRE : lancement de la concertation sur la mise en place d'un service public de la petite enfance

Cela se traduira notamment par la mise en place d'un Conseil national de la Refondation (CNR) « Petite Enfance ». L'objectif de cette concertation est de recueillir les attentes et points d'attention de l'ensemble des parties prenantes. Seront consultés dans le cadre de cette concertation : des parents, des professionnels, des collectivités locales, des acteurs de la branche famille de la sécurité sociale, **au niveau national puis au niveau territorial**. Mme Elisabeth LAITHIER, présidente du comité de filière « Petite enfance » sera désignée rapporteure générale de la concertation sur le service public de la petite enfance.

- À l'échelle nationale, la concertation se traduira par des temps d'échange directs entre le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et les représentants nationaux des parties prenantes. Ces derniers partageront leurs conclusions dans le cadre d'un CNR « Petite enfance », dont la première réunion sera organisée la semaine du **5 décembre 2022.**
- Au niveau local, les territoires volontaires et représentatifs de la diversité des enjeux et configurations locales organiseront **à partir de janvier 2023** des temps de restitution de la concertation nationale. Ses conclusions seront confrontées avec les situations locales.
- Le rapport final sera établi **au printemps 2023**.

Ministères porteurs : Solidarités, Enfance, Éducation nationale
Calendrier : 2023

Mieux prendre en charge les enfants vulnérables et protégés

Améliorer la prise en charge des enfants protégés porteurs de handicap

En 2023 : création d'un forfait de soins destinés aux enfants porteurs de polyhandicap.
Une mission sera également lancée sur la prise en charge des enfants protégés en situation de handicap et la détermination d'une offre territoriale de référence.

Ministères porteurs : Solidarités, Handicap, Enfance

Calendrier : début 2023

Promouvoir des dispositifs innovants adaptés à la prise en charge des enfants protégés en situation de handicap

Ministères porteurs : Solidarités, Handicap, Enfance

Calendrier : début 2023

Prolonger les expérimentations « Santé protégée » et « Pégase » en vue d'une généralisation

Ministères porteurs : Santé, Enfance

Calendrier : 2023

Favoriser l'autonomie en facilitant l'accès aux dispositifs de droits commun

Il s'agit de faciliter l'accès des enfants protégés aux dispositifs tels que le « Pass Culture », le service national universel, le « Pass'Sport », ou encore « Devoirs Faits ».

Ministères porteurs : Éducation nationale, Sports, Jeunesse, Culture

Calendrier : 2023

Zéro enfant à la rue cet hiver

Ministères porteurs : Logement, Enfance

Calendrier : 2022-2023

Mieux accueillir et favoriser l'insertion des enfants en situation de handicap

Améliorer le diagnostic des troubles en lien avec l'extension des plateformes autisme et des troubles du neuro-développement par la conduite de recherches dédiées

Ministères porteurs : Handicap, Enfance, Santé, Solidarités

Calendrier : 2023

Mettre en place un acte 2 de l'école inclusive

Ministères porteurs : Handicap, Éducation nationale, Enfance

Calendrier : 2023

Identifier des solutions intermédiaires pour l'accueil des enfants protégés porteurs de handicap, non pris en charge

Ministère porteur : Handicap

Calendrier : expérimentations en 2023

Développer les 30 minutes d'activités physiques quotidiennes dans les établissements médico-sociaux pour les enfants en situation de handicap

Ministères porteurs : Sports, Handicap



Garantir l'insertion professionnelle et sociale des enfants les plus fragiles

Consolider le parcours des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance

Il s'agit de favoriser leur insertion sociale et professionnelle, notamment par un renforcement de l'accès aux dispositifs de droit commun :

- révision de l'accord cadre portant sur l'insertion professionnelle des jeunes majeurs, élargi aux volets santé et logement notamment,
- déploiement des commissions départementales d'accès à l'autonomie des jeunes majeurs prévues par la loi du 7 février 2022,
- favoriser l'accès au contrat engagement jeune (CEJ) et contrat engagement jeune en rupture (CEJ-R),
- rappel des règles de régularisation des mineurs non accompagnés (MNA) devenus majeurs aux préfets.

Ministères porteurs : Enfance, Intérieur, Travail, Éducation nationale, Enseignement supérieur, Enseignement et Formation professionnels, Logement, Santé

Calendrier : 2023-2024

Offrir aux enfants protégés une continuité de parcours

Il s'agit de déployer de nouveaux dispositifs pour limiter les ruptures de parcours pour ces jeunes :

- permettre le maintien de l'enfant dans le même foyer, quel que soit le cadre (administratif ou judiciaire) de sa prise en charge,
- permettre le suivi en milieu ouvert de l'enfant par un même service, quel que soit le cadre (administratif ou judiciaire) de sa prise en charge,
- renforcer les outils de suivi du mineur (ensemble des projets informatiques en cours, dont Parcours au sein de la protection judiciaire de la jeunesse).

Ministères porteurs : Justice, Enfance

Calendrier : 2023

Garantir l'égalité des chances à l'école

Favoriser l'intégration du jeune enfant à l'école maternelle par un plan dédié
Faciliter la transition entre l'école primaire et le collège

Ministère porteur : Éducation nationale

Calendrier : lancement début 2023, effectivité à la rentrée 2023

Renforcer la mixité scolaire et sociale à l'école pour lutter contre les déterminismes sociaux et géographiques

Ministères porteurs : Éducation nationale, Enfance

Calendrier : rentrée 2023 et suivantes

Favoriser une bonne orientation en développant le mentorat et en luttant contre le décrochage scolaire

Ministères porteurs : Éducation nationale, Enseignement et Formation professionnels, Jeunesse

Calendrier : à partir de l'année scolaire 2023



Objectif 3 : Agir pour le développement et l'avenir de tous les enfants



CHANTIER PRIORITAIRE : lancer les Assises de la santé des enfants et de la pédiatrie

Il s'agit de travailler, en concertation avec tous les professionnels concernés et les familles, à toutes les voies permettant d'améliorer la santé physique et mentale des enfants.
Les concertations seront lancées en novembre 2022 et les travaux se poursuivront jusqu'aux Assises, prévues au printemps 2023.
La feuille de route portera tout à la fois sur la densification des actions de prévention, l'amélioration de la prise en charge des enfants en ville comme à l'hôpital, le renforcement de la pédopsychiatrie et de la santé mentale des enfants, ou encore l'évolution des métiers.

Ministère porteur : Santé
Calendrier : décembre 2022 - printemps 2023

CHANTIER PRIORITAIRE : agir précocement pour réduire les inégalités de santé

Un axe prioritaire en matière de santé est le renforcement de nos actions en matière de prévention.

Plusieurs mesures spécifiques seront mises en œuvre, dont :

- **le brossage de dents pour tous les enfants en maternelle et primaire à l'école le midi**

Les pathologies liées à l'hygiène buccodentaire sont fortement dépendantes du niveau socio-économique. L'objectif est de s'appuyer sur le cadre éducatif scolaire pour contribuer à la mise en œuvre d'habitudes sanitaires pour tous les enfants.

Ministères porteurs : Santé, Éducation nationale
Calendrier : 2024

- **la généralisation de l'expérimentation "Retrouve ton cap"**

En 2020, 34% des enfants de 2 à 7 ans et 21% des enfants de 8 à 17 ans sont en situation de surpoids ou d'obésité en France. Au regard de ce constat, et d'une tendance à la hausse de ces problématiques, l'objectif est de proposer des parcours de prévention et de prise en charge du surpoids et de l'obésité des enfants, sur l'ensemble du territoire en proposant une prise en charge précoce, pluridisciplinaire et gratuite aux enfants de 3 à 8 ans.

Ministères porteurs : Santé, Enfance, Solidarités, Égalité Femmes-Hommes
Calendrier : 2023

CHANTIER PRIORITAIRE : mieux protéger nos enfants dans le champ numérique grâce à un Laboratoire dédié et par l'accompagnement de la parentalité numérique

Le Laboratoire pour la protection de l'enfance en ligne (*Children Online Protection Lab),* annoncé le 10 novembre par le Président de la République, sera décliné opérationnellement. Ce laboratoire, qui réunit des entreprises, des organisations non-gouvernementales (ONG) et des associations, a pour objectif d'explorer, de développer des solutions technologiques qui visent à améliorer la sécurité des mineurs et le respect de leurs droits dans l'environnement numérique. L'évaluation de ces dispositifs par des chercheurs internationalement reconnus permettra de se prononcer sur la généralisation de ces outils.

Les actions portées par la France – telle l'expérimentation du pôle d'expertise de la régulation numérique (pEREN) sur le vérificateur d'âge et de lutte contre le cyber-harcèlement avec l'association e-Enfance – seront suivies.

En parallèle, une campagne de communication sur la plateforme jeprotègemonenfant.gouv.fr, site de soutien à la parentalité, sera lancée. Les parents doivent pouvoir y trouver toutes les informations pratiques sur les différents types de contrôles parentaux, ainsi que des supports pour échanger avec leurs enfants. Pour faciliter l'accès à l'information des parents, il est proposé, à terme, de faire du site jeprotegemonenfant.gouv.fr un référentiel unique qui sera alimenté par l'ensemble des ministères concernés.

- **Action 1 :** point d'étape avant l'été 2023 sous l'impulsion du Président de la République puis au prochain Forum de Paris sur la Paix en novembre 2023.
- **Action 2 :** lancement de la campagne média en février 2023, dès l'application de la loi Studer.

Ministères porteurs : Numérique, Enfance
Calendrier : 2023

Agir pour le bien-être et la santé des enfants

Renforcer les mesures de prévention et d'accompagnement pour lutter contre le suicide des enfants et des adolescents

Ministères porteurs : Éducation nationale, Santé, Jeunesse, Enfance
Calendrier : 2023

Généraliser et renforcer les Maisons des adolescents (MDA)

Les maisons des adolescents (MDA) sont des lieux de ressources pour la santé et le bien-être des jeunes, et leur rôle a été mis en exergue par la crise sanitaire (5 M€ en 2022 et 5,5 M€ en 2023, crédits pérennes). L'objectif est d'atteindre au moins 1 MDA par département et de renforcer les MDA existantes.

Ministères porteurs : Santé, Enfance, Solidarités
Calendrier : 2023

Lancer une étude sur la santé mentale des enfants

Ministères porteurs : Santé, Enfance, Éducation nationale
Calendrier : 2023

Comprendre les causes de mortalité infantile en Outre-mer et déployer une stratégie de prise en charge et de prévention adaptée

Lancement d'un groupe de réflexion avec les experts du champ, pour procéder au diagnostic de la situation et formuler des recommandations au regard des évaluations périnatales de 2022 dans les départements et régions d'Outre-mer.

Ministères porteurs : Éducation nationale, Santé, Jeunesse, Enfance
Calendrier : 2023

Développer le carnet de santé de l'enfant en digital sur Mon espace santé

Il s'agit de mieux accompagner les parents, en amont de la naissance, dans une logique de prévention des risques, d'accompagnement de leur nouveau-né dans son développement, de suivi précis des données d'évolution de l'enfant par tous les professionnels, et de traduction des conseils délivrés aux parents dans leur langue et avec un effort réalisé pour l'accessibilité des contenus.

Ministères porteurs : Santé
Calendrier : 2023-2025

Prévenir le développement des troubles des conduites alimentaires

L'objectif est de se mobiliser collectivement pour mettre en œuvre les recommandations de prise en charge des troubles des conduites alimentaires, qui ont été identifiés comme un problème mondial au sommet de Rome en santé mentale 2022.



Soutenir la parentalité

Structurer la seconde « vague » des 1 000 premiers jours

Il s'agit de mettre en œuvre la seconde vague des 1 000 premiers jours en mettant l'accent sur le nécessaire soutien à la parentalité durant cette période, notamment en matière de santé mentale, et sur les actions de prévention.

Ministères porteurs : Santé, Solidarités, Enfance, Culture, Sports
Calendrier : 2023-2027

Renforcer et étendre l'offre de soutien à la parentalité

Il s'agit notamment de déployer des Maisons des familles et de développer une offre d'accompagnement individuel de soutien à la parentalité.

Ministères porteurs : Santé, Solidarités, Enfance
Calendrier : 2023-2027

Protéger les enfants dans le champ numérique

Poursuivre les actions au niveau international dans le champ du numérique

Ministères porteurs : Éducation nationale, Santé, Enfance, Numérique, Égalité Femmes-Hommes, Justice, Europe et Affaires étrangères
Calendrier : 2023-2027

Poursuivre les travaux en matière de protection des enfants des contenus pornographiques

Il s'agit de mettre en œuvre de manière effective la loi du 30 juillet 2020 (en imposant des outils de contrôle de l'identité ou de la majorité en ligne).

Ministères porteurs : Éducation nationale, Santé, Enfance, Numérique, Égalité Femmes-Hommes, Justice
Calendrier : 2023

Agir pour le bien-être des enfants

Mise en œuvre des mesures visant au développement de compétences psychosociales

Ministères porteurs : Justice, Travail, Éducation nationale, Enseignement supérieur, Santé, Solidarités, Sports

Calendrier : 2023-2027

Organiser pour tous les élèves l'éducation à la sexualité

Ministères porteurs : Éducation nationale, Santé, Égalité Femmes-Hommes, Enfance

Calendrier : 2023-2027

Favoriser le droit aux vacances pour tous

L'objectif est de coordonner les initiatives et les dispositifs actuels en direction des enfants les plus vulnérables.

Ministères porteurs : Logement, Sports, Culture, Éducation nationale, Solidarités

Calendrier : 2023-2027

Développer les démarches d'éveil artistique et culturel dans l'ensemble des structures qui accueillent des enfants

Ministères porteurs : Culture, Solidarités

Calendrier : 2023-2027

Contacts

Secrétariat d'État chargé de l'Enfance
Mel : presse.enfance@pm.gouv.fr